

DÉCISION N° 2023.02.024D

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour le financement du plan d'actions 2023 pour le développement touristique du territoire de Montélimar Agglomération

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1/2020 du 16 juillet 2020 octroyant au Président les délégations prévues à l'article L5211-10 précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°3.1/2021 du 30 juin 2021 relatif à une convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC Office de tourisme intercommunal,

Vu la délibération du comité directeur n°14/2023 de l'EPIC office de tourisme Montélimar Agglomération relative à l'approbation des demandes de subventions 2023,

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSE :

Montélimar Agglomération accompagne l'office de tourisme intercommunal dans la réalisation de projets coopératifs en partenariat avec l'Agence du tourisme de la Drôme.

Par délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2020, deux projets ont été sélectionnés :

- Maintenance de la plateforme de la taxe de séjour
- Outil Déclaloc

Par délibération n°14/2023, le comité directeur a rajouté d'autres action qui sont éligibles à une subvention du Département.

- Chasse aux œufs
- Parcours découverte et chasse aux fantômes
- Un écran d'informations touristiques
- Participation des blogueurs- les petits drômois/La Montilienne
- Roadbook
- Photothèque

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 21 520 € HT.

Montélimar Agglomération sollicite, dans le cadre de cette opération, une subvention auprès du Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ACTIONS	MONTANT DEPENSES (HT)	TAUX	MONTANT SOLLICITE
Maintenance de la plateforme Taxe de séjour	3 480,00 €	51%	1 774,00
Maintenance de l'outil DECLALOC	490,00 €	51%	249,00
Chasse aux œufs	600,00 €	51%	306,00
Parcours découverte et chasse aux fantômes	8 400,00 €	51%	4 284,00
Mise en place d'un écran tactile	550,00 €	51%	280,00
Participation des blogueurs- Les petits drômois/La Montilienne	3 000,00 €	51%	1 530,00
Roadbook	4 296,00 €	51%	2 190,00
Photothèque	2 000,00 €	51%	1 020,00
TOTAL	22 816,00		11 633,00

Le Président de Montélimar-Agglomération,

DECIDE :

Article 1^{er}: de solliciter une subvention d'un montant de 11 633 € (soit un taux de 51%) auprès du Département pour le financement des opérations ci-dessus, composantes du plan d'actions 2023 pour le développement touristique du territoire de Montélimar Agglomération.

Article 2: d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 04 avril 2023,

Le Président,

Julien CORNILLET

